

Héritage pour famille recomposée

Par lo raimana, le 09/10/2017 à 09:11

Bonjour, je suis issu d'une famille de 2 enfants dont moi et ma sœur. Mais j'ai aussi ma demisœur qui est l'ainé mais du premier lit de ma mère.

Ma question est que est ce ma demi sœur a le droit d'héritage sur les bien acquis dans le mariage de mon père et de ma mère.

Exemple: mon père et ma mère on acheter un terrain il y a dix ans. Est ce que ma demi sœur a le droit d'héritage sur le terrain? Vue qu'elle est du premier lit de ma mère. Pour moi les héritier de se terrain n'est que moi et ma sœur.

Merci d'avance pour les réponse.

Par Tisuisse, le 09/10/2017 à 09:28

Votre demi-soeur a des droits mais seulement sur la part de sa mère, pas sur celle de votre père.

Par lo raimana, le 09/10/2017 à 13:41

Si j'ai bien compris ma demi sœur n'aura pas de part sur le terrain que mon père et ma mère a acheté? merci à vous

Par janus2fr, le 09/10/2017 à 13:47

Bonjour,

Vous n'avez pas bien compris...

Si le terrain appartient pour moitié à votre mère et à votre père, votre demi-soeur sera bien héritière sur la moitié appartenant à votre mère.